

Transport scolaire – Demande d'aide complémentaire

Pour frais de transport des élèves empruntant les services de transport scolaire



Année scolaire 2011 - 2012

Date limite de dépôt du dossier pour prise en compte :

Lundi 30 avril 2012

N° de dossier :

Lire les instructions générales en annexe avant de compléter la fiche en caractères majuscules

Date dépôt du dossier :

BENEFICIAIRES DE CETTE AIDE :
FAMILLES A REVENUS MODESTES ET (OU)
ALLOCATAIRE DU R.S.A. "Activité"
 (Sous réserve d'acceptation du dossier)

A – ELEVE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : M F

Tél. Portable :

B – PARENTS ou TITULAIRE AUTORITE PARENTALE

Père : Mère : Autre : (Préciser)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :Commune :

Tél. dom. : Tél. trav. :

Tél. Portable :

Mail :@.....

En cas de litige, la Communauté d'Agglomération Ventoux - Comtat Venaissin pourra demander de fournir des justificatifs concernant le domicile ou l'autorité parentale.

C – SITUATION FAMILIALE

Nombre d'enfants à charge :

Garde alternée ⁽¹⁾ :

PARENTS :

Mariés Vivant maritalement

Vivant seul (*divorcé, célibataire, veuf*)

Présence au foyer d'un enfant handicapé

Le chef de famille est/sont Le Conjoint

Demandeur d'emploi (*fournir justificatifs de moins de 3 mois*)

Handicapé ou invalide (*fournir justificatifs de moins de 3 mois*)

En longue maladie (*fournir justificatifs de moins de 3 mois*)

D – SCOLARITE

Non et adresse postale de l'Etablissement :

Externe ½ Pensionnaire Interne

Classe :

Options :

E – TRANSPORT (*seuls les élèves empruntant un service de transport public interurbain peuvent bénéficier de l'aide complémentaire*)

Point de montée : Point de descente :

Organisme assurant le suivi social de la famille	Parent ou titulaire de l'Autorité parentale	Espace réservé à La CoVe
NOM – ORGANISME et Visa obligatoire de l'assistant(e) Social(e)	Je soussigné(e) : Certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.	Montant de la participation reversée
Cachet et Signature	Le : Signature :	€
	Pièces à fournir obligatoirement, pour permettre la prise en considération de votre demande : → Voir liste dans la notice d'accompagnement annexée au présent document.	Observations :
	N.B. : le manque d'un seul document entraînera le rejet du dossier. Merci de votre compréhension	

AIDE COMPLEMENTAIRE SOUMISE A CONDITIONS DE RESSOURCES

INSTRUCTIONS GENERALES

BENEFICIAIRES

Votre enfant est scolarisé en collège ou lycée (jusqu'à la terminale) et utilise les transports scolaires subventionnés par la Communauté d'Agglomération Ventoux – Comtat Venaissin.

La CoVe peut vous attribuer une Aide Complémentaire aux transport (grâce au concours financier du Conseil Général de VAUCLUSE), destinée à vous assurer la gratuité du transport, si vous avez des revenus modestes, et (ou) si vous êtes allocataire du R.S.A. (Revenu de Solidarité Active) "Activité".

Il vous sera demandé de faire l'avance de l'abonnement annuel de 100 €, et la CoVe vous remboursera cette somme après étude et validation de votre dossier de demande d'Aide Complémentaire.

Attention : Les familles allocataires du R.S.A. "Socle" ou R.S.A. "Majoré" ne sont pas concernés par cette notice.

Elles pourront solliciter directement la prise en charge du transport scolaire de leurs enfants auprès du transporteur en lui fournissant avec le dossier d'inscription, l'imprimé spécifique (disponible à l'accueil de la CoVe et chez le transporteur), dûment rempli, avec toutes les pièces justificatives demandées.

A chaque situation familiale, étudiée en fonction des ressources et des charges, correspond un certain nombre de points qui définissent le plafond de ressources ouvrant droit à une subvention.

Il est important de compléter les différentes rubriques, notamment les éléments de la situation familiale (personne seule, demandeur d'emploi, présence au foyer d'enfant handicapé...) qui modifient sensiblement les plafonds de revenus pris en compte (voir doc. ST – 3/3).

Cet imprimé est à retourner impérativement à la CoVe (accueil), après visa de l'organisme social assurant le suivi de la famille, accompagné des pièces suivantes :

- Certificat de scolarité pour l'année scolaire 2011 / 2012.
- Justificatif (original) de paiement de l'abonnement délivré par le transporteur. (La copie de la carte n'est plus acceptée.)
- Photocopie intégrale du livret de famille.
(traduit en français si nécessaire)
- Photocopie de l'avis d'imposition sur les revenus 2010 (du couple ou des 2 parents vivant maritalement. En cas de mariage, veuvage, divorce, joindre les deux ou trois avis d'imposition de l'année en cours)
- Photocopie de toutes les prestations familiales perçues (allocations familiales, d'A.P.L., d'adulte handicapé, d'éducation spéciale, de prestation compensatoire...versées par la C.A.F. ou la M.S.A. (de moins de 3 mois).
- Notification de R.S.A. "Activité" de la CAF ou M.S.A. (de moins de 3 mois), pour ceux qui le perçoivent.
- En cas de garde alternée : Extrait de la convention notifiée par le juge des affaires familiales.
- Présence au foyer d'un enfant handicapé à plus de 50 % (joindre justificatif).
- Autre enfant transporté sur le réseau Trans'CoVe (joindre un justificatif du Transporteur)
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Tout dossier incomplet sera renvoyé à l'intéressé

IMPORTANT : Date limite de réception des demandes :

Les dossiers de demandes d'aide devront être déposés à l'accueil de la CoVe au plus tard le lundi 30 avril 2012 pour être pris en considération.

Pour tout renseignement :

La CoVe – Service Transport Public
1171 Avenue du Mont Ventoux
B.P. 85
84203 CARPENTRAS CEDEX
Tél. : 04.90.67.10.13 - Fax : 04.90.60.12.25

AIDE COMPLEMENTAIRE SOUMISE A CONDITIONS DE RESSOURCES

BAREME DE CALCUL DETERMINANT L'ATTRIBUTION DE L'AIDE COMPLEMENTAIRE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Cette aide est destinée à assurer la gratuité du transport aux élèves dont la famille dispose de revenus modestes. La situation de cette dernière est donc étudiée en fonction de ses ressources et de ses charges.

A chaque situation familiale correspond un certain nombre de points.

Le total de ces points rapporté à un plafond de ressources, permet de calculer le droit à subvention (voir barème ci-dessous).

I. CHARGES FAMILIALES PRISES EN CONSIDERATIONS :

	NOMBRE DE POINTS
Famille + 1 enfant	10
Pour le deuxième enfant	+ 1
Pour chacun des troisième et quatrième enfants	+ 2
A partir du cinquième enfant et quel que soit le nombre supplémentaire	+ 3
Parent divorcé, veuf ou célibataire (joindre justificatif)	+ 2
Chef de famille ou conjoint : demandeur d'emploi, en longue maladie ou handicapé (joindre justificatif récent)	+ 1
Autre enfant de la famille transporté sur le réseau de la CoVe (Trans'CoVe)	+ 1
Présence au foyer d'un enfant handicapé à plus de 50 % (joindre le justificatif)	+ 1

II. PLAFOND DE RESSOURCES :

Total des points (1)	10	11	12	13	14	15
Plafond des revenus en € (2)	15.237	16.409	17.579	18.752	19.924	21.096

Total des points (1)	16	17	18	19	20	21
Plafond des revenus en € (2) ¹	22.269	23.441	24.613	25.660	26.957	28.129

⁽¹⁾ Total de points déterminés après calcul des charges familiales

⁽²⁾ Revenu brut global 2010 au dessous duquel la subvention pourra être accordée